
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Affectation du résultat année 2023 du budget Principal de la commune d'Eyglies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire

Le résultat de l'exercice

- de la section d'investissement est négatif : - 423 889,98 €
- de la section de fonctionnement est positif : + 145 294,15 €

Les reports

- de la section d'investissement de l'année antérieure : - 70 251,68 €
- de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 756 229,88 €

Les restes à réaliser en section d'investissement sont :

- En dépenses : 178 829,00 €
- En recettes : 8 501,08 €

Considérant les reports de l'année 2022, les résultats de l'exercice 2023 et le solde des restes à réaliser, le besoin de la section d'investissement est de 664 459,58 €, à prendre sur l'excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3 (Vincent PELLETIER, Agnès SIMOND et Tom VAN DE VELDE)

- **Confirme** le report du solde d'exécution de la section d'investissement en dépenses (D-001) pour 494 141,66€.
- **Déclare** inscrire 664 469.58 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement.
- **Déclare** affecter le solde de l'excédent de résultat de fonctionnement en report à nouveau (R-002) pour un montant de 118 943,10 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

